



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N°7 - Février 2017

Edito



L'individualisme ne mène à rien, se regrouper nous rend fort.e.s !

Chaque année, les retraité.e.s subissent une baisse de leur pouvoir d'achat, des pensions qui n'augmentent pas et des prélèvements incompressibles qui augmentent : impôts, mutuelles, assurances, électricité, gaz, timbres postaux ...

Comment réagir, comment s'exprimer, comment peser sur les choix politiques, comment relayer la parole des 15 millions de Françaises et Français de plus de 60 ans ?

Les partis politiques ne pensent aux retraité-e-s qu'au moment des élections. Qu'en sera-t-il en 2017 ?

Les 9 organisations syndicales et associations ont amené les retraité.e.s à exprimer leur colère à plusieurs reprises. La CGT largement représentée y a porté haut et fort leurs revendications. Nous devons poursuivre la mobilisation en 2017 et l'amplifier.

Pour être efficace, il nous faudra être plus nombreuses et nombreux. Toutes et tous les retraité.e.s ont leur place dans la CGT, dans nos sections professionnelles, dans les syndicats multipro, dans les territoires, les Unions Locales.

Chacun.e d'entre nous doit faire connaître le syndicalisme retraité CGT aux futur.e.s retraité.e.s et aux retraité.e.s isolé.e.s. Nous devons donner à tous et à toutes l'envie de nous rejoindre. Utilisons la lettre cosignée par nos secrétaires générales de la Fédération Santé Action Sociale et de l'Union Fédérale des retraité.e.s pour aller à la rencontre des retraité.e.s.

Nous sommes chaque année plus nombreuses et nombreux dans notre Fédération, nous, les retraité.e.s syndiqué.e.s, mais nous devons être tellement plus !

Bonne année 2017 à toutes et tous, famille et ami.e.s, gagnons des progrès sociaux, prenons toute notre place là où se prennent les décisions !



Sommaire

- Compte Rendu CE UFR 4 et 5 janvier 2017 p.2-3
- Impôt sur le revenu : la situation aujourd'hui p.4 à 6
- Mars 2017 : un mois de luttes p.7
- Connaissance de notre UFR Infos section retraité.e.s Édouard Herriot p.8
- Lettre aux futur.e.s retraité.e.s SG CGT/UCR p.9
- Lettre aux futur.e.s retraité.e.s SG FD/UFR p.10
- 11^e Congrès UCR p.11
- Formulaire de proposition d'amendement p.12

Évelyne BAJARD,
membre du Bureau de l'UFR Santé Action sociale.

COMPTE-RENDU de la COMMISSION EXÉCUTIVE UFR

4 et 5 janvier 2017

Présent.e.s : Armand ALVAREZ, Evelyne BAJARD, Sylvie BRUNOL, Marie-Ange CARDAN, Evelyne COUDÉ-JOLY, Viviane DEBARGES, Danielle DEFORTESCU, Nicole DEFORSTESCU, Marlène ELLENA, Bernard FRIGOUT, Alain HARIMZA, Francis LECLERC, Raymond LEYSSENE, Marie-Claude MARGAT, Régine ROUSSEL, François SAVARD.

Excusé.e.s : Christian ARMAND, Nicole BERNABÉ, Gérard BONNEAU, Dolorès CANEZIN, Armand FOURNIER, André LOUIS, Louis PAVAGEAU, Lyne VALANTE.

➡ 1^{er} point : intervention de Michaël WICKE (Fédération des Finances) sur la réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu

Mickaël présente un diaporama réalisé par la Fédération des Finances sur la base des données officielles du Ministère des finances. Il démontre ainsi que :

- La part de l'impôt sur le revenu, dans les recettes de l'Etat (24 %) est bien plus faible que celle de la TVA (49 % !). Or la TVA est l'impôt le plus injuste puisqu'il ne tient pas compte des revenus.
- Les 2/3 des « niches fiscales » (plus de 300 !) bénéficient aux 10% des plus hauts revenus
- La France est l'un des rares pays qui prend en compte la situation familiale (nombre de parts)
- L'argument de la « nécessaire simplification » est un leurre : les contribuables devront toujours faire leur déclaration !
- Tous les contribuables seront obligatoirement prélevés : fin du libre choix !
- Les femmes mariées seront lésées : le prélèvement sur salaire ou pension sera effectué au taux appliqué aux revenus du couple or les femmes ont souvent un salaire ou une pension moindre, la part de l'impôt prélevé sera donc plus conséquente, relativement à leurs revenus
- Les impôts prélevés dès 2018 seront basés sur les revenus 2016 (c'est-à-dire ceux payés cette année), il faudra attendre fin 2018 pour connaître les impôts réels à payer sur les revenus 2018, en cas de « trop payé » l'Administration ne remboursera que dans le 2^{ème} semestre 2019 ! Et en 2019, le taux d'imposition sera déterminé en fonction des revenus 2018. L'argument du « temps réel » est faux ! Les ajustements (baisse ou augmentation des prélèvements) se feront toujours à la fin de l'été de l'année suivante et le contribuable ne pourra plus modifier lui-même ses prélèvements en cas de modification de ses revenus.

Il démontre aussi les principaux dangers de cette réforme :

- Les employeurs prélèvent l'impôt : ils connaîtront ainsi le « taux » applicable à chaque salarié et auront ainsi connaissance des revenus familiaux, du patrimoine... ils réclament déjà une rémunération pour ce nouveau service (qui va payer ?) et une simplification, comme un seul prélèvement pour impôt et CSG : un pas de plus vers la fiscalisation de la Sécurité Sociale !
- Le taux de recouvrement actuel est de 99% par le Ministère, il sera moindre par les entreprises (fermetures, faillites ...)

- C'est le prétexte pour diminuer encore le nombre de fonctionnaires des Finances, qui a déjà vu 30 000 postes supprimés en 10 ans !
- C'est aussi le prétexte pour justifier à l'avenir la diminution du nombre de « tranches d'imposition », aujourd'hui au nombre de 5 (15 tranches il y a 30 ans, or plus il y a de tranches, plus l'impôt est progressif et donc juste). Certains candidats à la Présidentielle réclament déjà un taux unique à 15%, ce qui favoriserait bien sûr grandement les hauts revenus, et serait un nouveau prétexte à la hausse de la TVA !!! Mickaël termine par les propositions de la CGT : lutte contre la fraude fiscale, réduction du nombre de niches fiscales, taxation des revenus financiers, augmentation du nombre de « tranches » d'imposition, baisse de la TVA ...).

Décision suite au débat :

- Récupérer le diaporama auprès de la Fédération des Finances afin de porter ces éléments dans nos sections respectives, dans les USR... pour construire des revendications, car selon les sondages, plus de 60% des contribuables pensent que c'est une bonne mesure.
- Faire une note dans « La lettre de l'UFR ».

➡ 2^e point : L'actualité sociale et revendicative

Rapport d'actualité : Viviane DEBARGES

- Nécessaire solidarité financière pour les salarié.e.s de la Clinique de l'Ormeau de Tarbes, qui en sont à leur 60^{ème} jour de grève, contre un patronat qui a décidé de ne pas céder face aux personnels et à la CGT ! Décision d'envoyer une motion.
- Dates des futures mobilisations :
 - ▶ **Le 7 mars** : Journée Nationale de grèves et de mobilisation à l'appel des Fédérations CGT, FO et SUD, pour les personnels de la Santé et de l'Action Sociale : salaires, emplois, conditions de travail, libertés syndicales et bien sûr abrogations des lois Santé (Touraine) et Travail (El Khomri).
 - ▶ **Le 8 mars** : Journée internationale de lutte pour les droits des femmes : il s'agit pour nos sections de retraité.e.s d'évoquer les conditions de vie en retraite des femmes ayant connu les contraintes du travail soignant et les salaires inégalitaires.
 - ▶ **Le 21 mars** à l'appel de la CGT sur la reconquête industrielle et les liens entre développement économique et Services publics.
 - ▶ **Le 30 mars** : Journée nationale d'actions des

retraité.e.s pour la revalorisation des pensions et toutes les revendications spécifiques liées à nos territoires (services publics , transports..) à l'appel des 9 organisations de retraité.es qui se mobilisent ensemble depuis 3 ans.

■ **Actualisation des repères revendicatifs de l'UCR**

Ils ont été adoptés au Comité Général de l'UCR les 5 et 6 décembre 2016. Notre CE n'ayant pu les étudier dans leur intégralité en temps et en heure, notre UFR s'est abstenue lors des votes. Les repères seront publiés prochainement et adressés à toutes nos structures, via « UCR Actualités ».

■ **Décisions :**

- ▶ Réaliser les tracts pour les journées d'action
- ▶ Assurer l'envoi de la motion « solidarité financière » pour la clinique de l'Ormeau à chaque syndiqué.e retraité.e de nos sections.
- ▶ Travailler à des propositions pour les Repères Revendicatifs spécifiques retraité.es, en mettant en place des groupes de travail composés des membres de notre CE : une fiche pour Egalité F/H (pilote Sylvie), une fiche sur fiscalité (pilote Viviane) et travailler à l'amélioration des fiches existantes : Droit à la Santé (Pilote Marie-Paule), Droit au Logement (pilote Dolorès), Droit aux transports (pilote Régine). Chaque camarade devra contacter la pilote du Repère où il ou elle souhaite s'investir.

➡ **3^e point : la Qualité de Vie Syndicale**

Evelyne BAJARD nous présente qui sont les 4 500 retraité.e.s syndiqué.e.s de notre Fédération :

- ▶ **127 sont issu.e.s de la Santé privée**
- ▶ **132 de l'Action Sociale privée et associative**
- ▶ **29 de l'Action Sociale Publique**
- ▶ **3 219 de la Santé Publique, dont 879 des CHU**
- ▶ **1 009 sont des retraité.e.s syndiqué.e.s dans les USD, les USD ou les UL, et on ignore leur secteur d'origine professionnelle.**

Des chiffres éloquentes et préoccupants, au regard du nombre de syndiqué .e.s et de salarié.es de notre champ !

Le débat évoque plusieurs problématiques :

- ▶ Dépasser les constats et travailler à un Plan « ciblé » et concret.
- ▶ Travailler davantage en lien avec les actives et actifs, les aider, les convaincre : la continuité syndicale doit être abordée en amont du départ en retraite. Au moment de celui-ci, c'est souvent trop tard.
- ▶ Prendre en compte la difficulté du « militantisme retraité » : donner envie, innover, articuler convivialité et revendicatif... Redonner le sens du « collectif », de l'intérêt général.
- ▶ Montrer l'utilité du syndicalisme retraité (ex : prolongation de l'exonération des impôts locaux pour les non imposables avant 2009 ; succès en territoires ...).

➡ **4^e point : préparation du congrès de l'UCR du 13 au 17 mars à Bordeaux**

La CE de l'UFR s'est réunie avec la CE fédérale, le 5 janvier après-midi en présence de 2 camarades de l'UCR (collectif QVS), Jocelyne Boyer et Alain Laporte. Ces camarades ont

rappelé que 3 syndiqué.e.s sur 10 restent à la CGT lors de leur passage à la retraite. Pour notre Fédération, nous sommes en deçà : nous ne gardons, en moyenne, que 4 syndiqué.e.s sur 100 qui partent en retraite !!

■ **Décisions :**

- ▶ Assurer une présence continue à une table dans l'espace des stands pendant les congrès de l'UFSP et de l'UFAS qui ont lieu fin mars, dans l'objectif de rencontrer les délégué.e.s et d'échanger sur la continuité syndicale. Sylvie, Régine, Marlène sont mandatées pour assurer une présence.
- ▶ Mettre la continuité syndicale et le syndicalisme spécifique retraité à l'ordre du jour d'un prochain CNF pour construire des plans de travail partagés avec les USD, les Coordinations régionales et les CHU.
- ▶ Travailler à informer actifs et retraité.e.s affilié.e.s à la CNRACL des évolutions du Fonds d'Action Sociale (FAS) et de son utilisation
- ▶ Impulser à la réalisation du Livret : « *Je pars à la retraite, je suis à la retraite* » (décision de notre dernier Congrès)
- ▶ Réaliser un cahier de la vie fédérale spécial « syndicalisme spécifique retraité » avant le congrès de l'UCR
- ▶ Réunir les Bureaux des 4 Unions Fédérales (UFR/UFMICT- UFSP-UFAS) pour élaborer un plan de travail partagé.
- ▶ Travailler sur les documents du congrès UCR : la CE de l'UFR se réunit le 25 janvier pour étudier les documents du congrès de l'UCR : rapport d'activité et bilan financier, révision des statuts, document d'orientation.

Délégation de notre UFR au Congrès de l'UCR en mars prochain :

C'est un congrès de structures (fédérations (UFR) et territoires (USR) : pour notre fédération nous avons 1 mandat d'invité.e et 7 mandats de délégué.e.s

▶ **Mandatements**

Invitée : Viviane DEBARGES

Délégué.e.s : Armand ALVAREZ, Evelyne BAJARD, Sylvie BRUNOL, Nicole BERNABÉ, Marie-Ange CARDAN, Bernard FRIGOUT, Raymond LEYSSENE.

Des camarades de la CE de l'UFR sont membres de droit du congrès, car elles et ils sont membres sortant.e.s de la CE de l'UCR : Nicole DEFORSTESCU (pour USR 76), Alain HARIMZA (pour USR 02), Marie-Paule POUSSIER (pour FD Santé Action sociale).

▶ **Candidatures de notre fédération mises à disposition pour la future CE de l'UCR :**

L'UFR après un vote unanime met 3 candidatures de retraité.e.s à disposition : Evelyne BAJARD, Viviane DEBARGES et Marie-Paule POUSSIER.

La CE fédérale met à disposition la candidature d'un actif : Olivier JOUCHTER.



IMPÔT SUR LE REVENU : La situation aujourd'hui

Le système fiscal dans son ensemble est devenu, au fil du temps, de plus en plus opaque, incompréhensible et indéchiffrable pour le commun des mortels et aussi de plus en plus injuste. L'impôt sur le revenu n'échappe pas à la règle. Sa progressivité a été réduite : baisse du taux le plus élevé et suppressions de tranches. Il a également été complètement « mité » par les niches fiscales qui profitent pour les 2/3 aux 10% les plus riches... La part de l'impôt sur le revenu, dans les recettes de l'Etat (24 %) est bien plus faible que celle de la TVA (49 % !). Or, la TVA est l'impôt le plus injuste puisqu'il ne tient pas compte des revenus. C'est bien d'une grande réforme du calcul de l'impôt dont la France a besoin.

→ Une démarche de comparaison internationale fallacieuse

Un rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires de 2012 établit une comparaison des systèmes de retenue à la source : ce rapport concluait que les pays ayant mis en place la retenue à la source l'ont fait pour des raisons budgétaires. Or, en France l'impôt sur le revenu est recouvré à 99% (le ministère ne nous propose pas de comparatif européen avec les pays ayant choisi le prélèvement à la source ?!).

Le rapport souligne que l'intérêt consiste en une accélération de recouvrement : effectivement cela revient pour les particuliers à payer en avance et à être remboursé bien après, « on paye d'abord et on discute ensuite », toute la réforme a été construite ainsi. Par exemple le taux neutre a été conçu comme devant être dans la quasi totalité des cas défavorable au contribuable.

Le rapport note, que les régularisations se font à la grande majorité dans le sens d'un remboursement par l'Administration fiscale au contribuable et non l'inverse, et c'est dans ce sens qu'a été conçue la réforme en France.

➤ Voici quelques caractéristiques de l'impôt sur les revenus à l'étranger :

Au Royaume-Uni, en Nouvelle-Zélande ou au Danemark, l'impôt est totalement individuel¹. Au Canada, en Allemagne ou en Belgique, l'impôt prend en compte la situation familiale, les entreprises sont donc informées de cette situation.

Voici un témoignage recueilli sur internet (*L'Express*) de la situation au Canada, mise entre autres en avant par le gouvernement :

« Je vis au Canada et ici, l'impôt est prélevé à la source. Ce qui n'empêche pas qu'une fois par an, il faille faire notre déclaration pour, dans mon cas... récupérer le trop prélevé en mensualités. Et pour ce faire, je passe par un comptable car le système est très compliqué. Je trouve que le système actuel en France est simple. Pourquoi le rendre compliqué ? Ici, au Canada, remplir les déclarations est un vrai business pour les comptables. »

→ La retenue à la source est une véritable usine à gaz !

En France, le système de la mensualisation est largement

répandu. Il est aujourd'hui très facile, dès le 1^{er} janvier de l'année suivante, de modifier ses prélèvements. On peut donc dire que le circuit de recouvrement est très satisfaisant.

▶ Les citoyen.nes espérant constater un allègement de leurs démarches administratives vont être déçus. En effet, le prélèvement à la source n'exonérera ni de déclaration, ni d'avis d'imposition mais générera surtout toute une série de démarches visant à modifier son taux d'imposition tout au long de l'année au gré des fluctuations de revenus et des changements de situation professionnelle ou personnelle.

▶ Contrairement à l'affichage qui en est fait, cette réforme ne permettra pas de rendre le paiement de l'impôt contemporain de la perception des revenus. Les prélèvements effectués ne seront que des estimations qui pourront d'ailleurs être défavorables aux contribuables. Et ceux-ci devront attendre jusqu'à un an avant de récupérer les sommes indûment prélevées.

Voilà ce que dit le ministre : « La réforme permet de rendre le paiement de l'impôt contemporain de la perception des revenus et d'éviter ainsi un tel décalage. C'est là son objectif principal ».

Or la contemporanéité est un leurre. Dans les faits, il ne s'agit que d'une contemporanéité de l'assiette et non du taux, la preuve avec la chronologie. Le taux, lui, reste calculé 18 mois après le premier prélèvement. En effet, le prélèvement de janvier 2018 sera un paiement de l'impôt 2018 ; or, le montant de cet impôt n'est pas connu en janvier 2018, ni même en septembre 2018 mais à l'été 2019 : voilà ce qu'ils appellent rapprocher dans le temps le paiement de l'impôt de la perception des revenus !

→ Conséquences dans les entreprises et remise en cause de la confidentialité pour les salarié.e.s

En outre, cette réforme va représenter une surcharge de travail pour les entreprises et posera des problèmes évidents pour les PME et les TPE qui devront assumer ces opérations comptables pour prélever sur les salaires.

Cela aura également pour conséquence une lisibilité plus délicate des fiches de paie pour les salarié.es.

Et les informations à la disposition des employeurs viendront interférer dans les relations avec les salarié.e.s comme à l'occasion des négociations salariales.

De plus, confier le recouvrement à un tiers collecteur aura pour effet une baisse des recettes fiscales. L'expérience de

(1) Pour plus de précisions : http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/06/19/comment-le-prelevement-de-l-impot-a-la-source-est-il-pratique-ailleurs-dans-le-monde_4658147_4355770.html

Retenue à la source **ATTENTION DANGER!**



la TVA peut faire craindre le pire : entreprises défaillantes, erreurs liées à la multiplications des interlocuteurs, fraudes... Un rapport de 2013 commandé par l'Union Européenne et contesté par le gouvernement français estimait le manque à gagner à 20% de la TVA collectée.

De plus, le prélèvement donnera des informations sur les autres revenus qui devraient rester confidentiels. Le taux d'imposition divulgué à l'employeur permettra par exemple de déduire que le conjoint perçoit des revenus importants. Ces éléments pèseront évidemment lourd dans le cadre des négociations salariales et accentuera le phénomène de salaire d'appoint. Pourquoi exiger une augmentation salariale quand son conjoint gagne déjà bien sa vie ?

Le prélèvement à la source soulève donc de nombreux problèmes de confidentialité. La CGT a été particulièrement critique sur ce sujet, tout comme le Conseil d'État qui a contraint le gouvernement à mettre en place la possibilité de bénéficier d'un taux individualisé. Malheureusement, cela sera loin de répondre au problème. Tout d'abord, il ne sera appliqué que sur demande expresse des contribuables, ce qui obligera à des négociations au sein des couples. C'est ignorer les rapports de domination entre les époux.

→ **Une inégalité renforcée entre les femmes et les hommes**

De plus le prélèvement à la source accentuera les inégalités de genre du système fiscal. En effet, les femmes sont déjà globalement pénalisées par un système fiscal injuste et inégalitaire, préservant les personnes les plus aisées au détriment des plus modestes. A compter du 1^{er} janvier 2018, la mise en place du prélèvement à la source sera globalement défavorable aux femmes.

Alors qu'elles perçoivent des revenus 20% inférieurs en moyenne à ceux des hommes, pour toutes celles qui seront mariées ou pacsées, la « conjugalisation » de l'impôt (imposition commune) entraînera un prélèvement immédiat d'impôt sur leurs revenus au taux du couple.

Très concrètement, elles seront prélevées d'un impôt supérieur à celui correspondant à leur revenu personnel, leur laissant parfois un revenu disponible extrêmement faible. Par exemple : Si monsieur perçoit 3 000 € de salaire mensuel, quand madame perçoit 1 500 €, celle-ci aura un prélèvement de 114 € alors qu'imposée seule, le montant ne se serait élevé qu'à 36 € par mois.

Le prélèvement à la source accentue donc encore un peu plus les déviances d'un système fiscal injuste et les inégalités professionnelles. Nous avons besoin d'une véritable réforme fiscale porteuse de justice sociale, d'égalité entre femmes et hommes et d'efficacité économique.

→ **Conséquences pour les services fiscaux**

La mise en place du prélèvement à la source va engendrer une augmentation de la charge de travail extrêmement importante aux Finances publiques (informations aux contribuables, recalcul des taux d'imposition tout au long de l'année, reste à recouvrer vis-à-vis des entreprises...). Dans des services fiscaux déjà largement affaiblis par les suppressions d'emplois successives (- 30 000 emplois en 10 ans), le cocktail s'annonce explosif.

Tous les services de la Direction générale des Finances publiques font l'objet de réformes incessantes depuis de nombreuses années. Les ministres passent, mais ce sont les personnels et les citoyens qui en subissent les conséquences.

La gestion des contribuables en difficulté s'avérera beaucoup plus ardue puisque les prélèvements sur les revenus salariaux ou les retraites continueront à courir : finis les délais.

Enfin, les primo-déclarants qui sont le plus souvent des jeunes débutant leur vie active ne bénéficieront plus comme aujourd'hui du décalage d'un an pour le premier paiement de leur impôt sur le revenu, sans parler des jeunes majeurs rattachés qui seront ponctionnés d'office.

→ **Conséquences sur le système fiscal**

Alors que le recouvrement de l'impôt sur le revenu affiche aujourd'hui un taux de 99% et que celui-ci s'était largement modernisé, on a du mal à comprendre l'entêtement gouvernemental à vouloir faire passer une telle réforme. Elle est à la fois dangereuse s'agissant des relations entre les citoyens et leur administration fiscale et indéniablement moins rentable en terme de recettes budgétaires.

Présenté comme une réforme du mode de calcul de l'impôt, il s'agit en fait d'un changement de la technique de recouvrement, mais cette modification de la technique de recouvrement, au-delà des nombreux problèmes qu'elle contient, peut amorcer une réforme de la fiscalité qui n'est pas explicitée.

En effet, les difficultés d'application vont poser immédiatement le problème d'une imposition personnelle en lieu et place de l'imposition par ménage. Cette question doit se discuter en tant que telle. Mais elle ne peut pas être amenée subrepticement comme une conséquence d'une réforme de la procédure de recouvrement.

L'application de la progressivité va elle-même être plus difficile. On le voit avec la suggestion d'un prélèvement forfaitaire préconisé pour certaines catégories de contribuables.

Enfin, la retenue à la source va rapprocher l'impôt sur le revenu de la CSG sur le plan du recouvrement, atténuant un peu plus la singularité du prélèvement social. L'intégration des deux aujourd'hui préconisée par certains en serait d'autant plus facilitée, ce qui consacrerait la fiscalisation de la protection sociale, objectif que nous rejetons.

➤ **Les propositions de la Fédération des Finances**

Pour la CGT, cette réforme de la collecte de l'impôt sur le revenu ne sera ni utile ni efficace et ne constitue en rien une simplification pour les contribuables. Elle risque même fort de créer des ruptures d'égalité devant l'impôt. Elle ouvrira également des brèches dans le circuit bien rodé de recouvrement de l'impôt sur le revenu, ce qui aura pour conséquence une baisse des recettes fiscales de l'État. Ce projet de réforme n'est qu'un miroir aux alouettes et n'a rien de ce que devrait être une véritable réforme fiscale au service du progrès social.

Nos propositions visent plusieurs objectifs :

▶ **Tout d'abord, considérant le système fiscal actuel injuste, nous voulons redonner toute sa place à l'impôt sur le revenu en augmentant sa progressivité par le biais d'un nombre plus important de tranches mais aussi avec une imposition dès le premier euro.**

▶ **En contrepartie, la TVA, impôt particulièrement injuste, serait baissée de manière sensible avec une suppression sur les produits de première nécessité.**

▶ **Par ailleurs, le nombre de niches fiscales qui permettent aux plus riches d'échapper partiellement ou totalement à l'impôt serait drastiquement réduit. Afin de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales, les services de contrôle seraient largement renforcés et la législation adaptée en conséquence. Le capital verrait aussi ses profits plus largement taxés.**

Oui, la CGT Finances est résolument pour une réforme de la fiscalité en France. Besoin de réforme, car le système fiscal est illisible et ne peut aboutir à un quelconque consentement à l'impôt. Besoin de réforme car la fiscalité est profondément injuste et parfaitement inefficace économiquement.

On nous vend avec cette réforme des promesses de simplification et d'efficacité qui ne pourront pas être tenues dans la réalité. Cette réforme promet une nouvelle fois beaucoup de déceptions et de désillusions.

Mickaël WICKE, Fédération CGT des Finances

➤ **Pour aller plus loin :**

➔ **NVO impôts 2017 :**

Deux rubriques sur le sujet :

- Roman-Photo : « L'inquiétante histoire du prélèvement à la source... » pages 5 à 12.
- Le Prélèvement à la source page 57 à 59.

➔ **Autres articles :** <http://www.nvo.fr/0-0-4850-l-impot-a-la-source-est-une-usine-a-gaz>

➔ **Vidéo :** <https://www.youtube.com/watch?v=GactxQaA3EO>

➔ **Voir le site fédération des finances :** <https://www.cgtfinances.fr/economie/fiscalite/retenu-a-la-source/>



Un mois de mars de luttes : créons une mobilisation d'ampleur avec les salarié.e.s !

En 2016, le gouvernement, qui a préféré soutenir le grand patronat, est resté sourd à la mobilisation des salarié.e.s et des retraité.e.s.

Nous avons besoin de monter le ton pour démarrer un printemps 2017 de luttes en portant nos revendications sur : l'emploi, les salaires et les pensions, les 32H, la protection sociale et les garanties collectives, les libertés syndicales, le développement de l'industrie et des Services publics ...

La meilleure contribution que la CGT puisse apporter à la campagne électorale présidentielle, c'est la construction de la mobilisation pour placer les questions sociales au coeur du débat citoyen.

4 Grandes journées de manifestations avec appel à la grève sont déjà programmées :

Le 7 mars dans la Santé, l'Action sociale et dans la Fonction publique



A l'appel de la CGT, FO et la FSU, les salarié.e.s. et les retraité.e.s refusent l'austérité et réclament l'augmentation immédiate et générale des salaires et des pensions !

Dans un communiqué unitaire, les organisations syndicales de retraité.e.s UCR-CGT, UCR-FO et UNIR-Solidaires appellent

l'ensemble des retraité.e.s à soutenir l'action des personnels hospitaliers et à participer à la manifestation nationale du 7 mars à Paris et aux mobilisations dans les territoires.

Le 8 mars dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes

La CGT a décidé de faire du 8 mars une journée d'action et de grève sur les lieux de travail. A l'initiative de la CGT, un collectif unitaire rassemblant la FSU, Solidaires, l'UNEF et les principales associations féministes appelle à la grève le 8 mars, avec un temps fort de débrayage à 15h40, horaire auquel chaque jour, les femmes arrêtent d'être payées (si on compare leur rémunération à celle des hommes). La CGT appelle les organisations à construire la mobilisation avec les syndicats, avec des actions revendicatives dans les lieux de travail et dans les territoires.



Les retraitées ont toute leur place dans cet appel : pour rappel, elles ont des pensions inférieures de 40 % en moyenne à celles des hommes !

Le 21 mars à l'appel de la CGT sur la reconquête industrielle et les liens entre développement économique et services publics

L'état de l'industrie en France est sans appel. L'industrie française est en déclin depuis plusieurs années, dépassant à peine 10 % du PIB en 2016,

Les services publics (eau, production de l'énergie, éducation, formation, recherche, santé, transports, etc.) s'avèrent essentiels au développement des entreprises et représentent un apport essentiel pour la croissance économique.

Voir les propositions de la CGT : <http://cgt.fr/Les-propositions-et-revendications-44073.html>

Le 30 mars une nouvelle grande journée nationale unitaire d'action des retraité.e.s, décentralisée dans les territoires

L'intersyndicale des 7 organisations syndicales et des 2 associations de retraité.e.s (qui fonctionne depuis mars 2014) doit se réunir de nouveau le 30 janvier pour en fixer les modalités de cette mobilisation.

Un questionnaire intersyndical adressé aux retraité.e.s, portant sur le pouvoir d'achat, les conditions de vie, l'hébergement et l'autonomie, sera mis à disposition des organisations.

Un Colloque des « 9 » s'est tenu au CESE (Conseil Économique Social et Environnemental) à Paris le 13 janvier avec deux tables rondes. La première sur le thème d'« Une société pour tous les âges » avec le sociologue Bernard Ennuyer et la deuxième sur « Le pouvoir d'achat des retraité.e.s » avec l'économiste Guillaume Duval.

Pour voir le colloque en vidéo : <http://www.ucr.cgt.fr/696-76-295-Colloque%20:%20Les%20retraités%20dans%20la%20société,%20pouvoir%20d'achat%20et%20autonomie>

Il nous faut maintenant amplifier la mobilisation pour faire bouger les lignes face au gouvernement et au patronat qui demeurent implacables sur leur politique d'austérité dévastatrice.



Connaissance de notre UFR au 30 novembre 2016

Dans la Fédération, l'UFR représente presque 6 % de la syndicalisation. 4 516 syndiqué.es sur les 76 894 enregistré.e.s à la Fédération par le reversement des cotisations des syndicats et des structures locales USD et UL.

La progression est régulière au minimum +3 % par an depuis 2007. En 2014 et 2015 la progression est plus importante du fait d'une meilleure identification des retraité.e.s de notre champ Santé et Action sociale qui sont adhérent.es dans les unions locales.

Chaque année de nombreux syndiqué.es prennent leur retraite et tous/toutes ne restent pas syndiqué.es à la CGT. Est-ce vraiment leur volonté ? Connaissent-ils le syndicalisme retraité ? Le syndicat a-t-il proposé de poursuivre leur adhésion en adaptant le montant de la cotisation (1 % du montant de la pension) ?

Est-ce que le syndicat arrête leur adhésion par méconnaissance du syndicalisme retraité CGT ?

Est-ce qu'il manque un lieu d'accueil pour les retraité.e-s ?

A priori la continuité devrait être naturelle et systématique. Les retraité.es sont comme les salarié.es des citoyen.nes qui ont l'ambition d'améliorer la société et de gagner sur leurs revendications. Leur expression est différente des actifs/actives mais elles et ils doivent savoir qu'elles et ils ont toute leur place dans la CGT, et l'organisation est adaptée à elles et eux.

Nos secrétaires générales ont cosigné une lettre pour présenter l'importance du syndicalisme retraité et donc rester syndiqué à la retraite. Utilisons largement cet outil pour aller au débat avec nos futurs retraité.es.

Evelyne BAJARD

Membre du Bureau et de la C.E. UFR

UFR

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de syndiqué.e.s	2 769	3 017	3 199	3 370	3 591	3 640	3 775	4 019	4 516

Connaissance de nos syndiqué.e.s

	2014	2015	2016
Santé publique dont CHU	3 212	3 219	2 828
Santé privée	856	879	712
Action sociale publique	110	127	100
Action Sociale privée	16	29	10
Divers isolé.es (USD, UL)	135	132	95
	545	1 009	638



Remise des FNI 2017 au syndicat de l'hôpital Edouard Herriot Hospices civils de Lyon

Chaque année la remise des FNI est l'occasion de réunir les syndiqué.es actifs/actives et retraité.es de l'hôpital.

Après une introduction de la secrétaire générale qui retrace l'année écoulée, ce qui a marqué l'activité du syndicat, les actions locales ou nationales et

interprofessionnelles, nous avons l'habitude d'honorer les syndiqué.es qui prennent leur retraite. Cette année nous sommes heureuses et heureux d'accueillir cinq nouveaux retraité.es dans notre section.

Après la remise des cadeaux (le livre de B. Thibault et le livre sur les luttes des femmes) nous avons poursuivi par un moment convivial très apprécié de tous et toutes.

Nous avons enregistré aussi deux nouvelles adhésions de salariés actifs.

Notre section retraité.e.s compte plus de 30 adhérent.es. L'activité est animée par deux camarades :

- une réunion par trimestre
- envoi régulier des informations ciblées retraité.es de notre champ ou interprofessionnel
- bilan des actions,
- participation et préparation des congrès...

En fait nous prenons toute notre place dans la CGT !





AUX FUTURS RETRAITES SYNDIQUES A LA CGT

Montreuil, le 28 septembre 2016

Cher(e) Camarade,

Tu fais partie des 45 000 syndiqués qui vont partir à la retraite, prochainement ou dans les années qui viennent.

Tu fais partie des salariés(es) qui durant leur activité professionnelle ont décidé d'adhérer à la CGT pour y défendre revendications individuelles et collectives, faisant le choix de ne pas rester isolés (es) face au patronat et aux pouvoirs publics.

Demain, la question de la continuité syndicale à la retraite va se poser pour toi.

Le passage d'une situation de salarié (e) actif (ve) à salarié(e) retraité(e) se vit souvent comme une rupture professionnelle, sociale et aussi syndicale. Seuls 3 syndiqués sur 10 restent syndiqués à la retraite et la question qui revient très souvent est : « à la retraite, me syndiquer ça sert à quoi ?

Avec cette Adresse, nous souhaitons réfléchir avec toi et te faire partager les approches que la CGT et son UCR (Union confédérale des retraités) ont sur le monde retraité, la place de celui-ci dans la société et dans la CGT, les enjeux politiques et sociaux qu'ils représentent aujourd'hui.

110 000 syndiqués retraités à la CGT, demain 20 millions de retraités en France ... 4 générations se côtoient, avec forcément des aspirations et des besoins différents, donc des revendications qu'il faut continuer de défendre, pour les unes, encore liées aux statuts de certaines entreprises, pour d'autres, la majorité, liées aux lieux de vie des retraités.

Santé, services publics, environnement, culture, sport, loisirs ... qui sont partie intégrante de notre champ revendicatif syndical deviennent les préoccupations premières des retraités. Nous priver de syndiqués pour leur défense, ne pose t'il pas question ?

Rester syndiqué, n'est-ce pas garder un lien social, se sentir utile, contribuer à consolider, à élargir les acquis sociaux indispensables pour bien vivre sa retraite et, en même temps, participer aux luttes inter générationnelles pour le bien vivre ensemble ?

L'érosion constante de nos forces organisées retraités nous préoccupe fortement. Comment mener des actions revendicatives gagnantes sans un rapport de force pérenne ?

Avec toi, nous avons peut-être la possibilité d'inverser la tendance, de rendre notre syndicalisme retraité utile, incontournable afin de faire que la continuité syndicale à la retraite devienne naturelle pour un plus grand nombre de syndiqués actifs aujourd'hui.

C'est le sens de notre démarche, nous espérons que le moment venu, tu y contribueras.

Reçois, Cher(e) Camarade, nos salutations fraternelles.

François THIERY-CHERRIER
Secrétaire général de l'UCR-
CGT

Philippe MARTINEZ
Secrétaire général de la CGT



Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

Union Fédérale des Retraité-e-s



AUX FUTURS RETRAITÉ.ES DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE SYNDIQUÉ.ES A LA CGT

Montreuil, le 2 décembre 2016

Cher-e Camarade,

Tu fais partie des nombreuses et nombreux syndiqué-es CGT de la Santé de l'Action sociale qui vont partir prochainement à la retraite, ou dans les années qui viennent.

Bientôt, la question de la continuité syndicale à la retraite va se poser pour toi.

Tu as décidé durant ton activité professionnelle d'adhérer à la CGT pour y défendre les revendications individuelles et collectives, faisant le choix de ne pas rester isolés-e face à ton employeur public ou au patronat.

Le passage d'une situation de salarié-e actif-/active à retraité.e se vit souvent comme une rupture professionnelle, et aussi syndicale. Seuls 3 syndiqué-es sur 10 restent syndiqué-es à la retraite et la question qui revient très souvent est : « **à la retraite, me syndiquer ça sert à quoi ?** ».

Actuellement il y a plus de 15 millions de retraité.es en France, demain 20 millions de retraité.es. 4 générations se côtoient, avec des aspirations et des besoins différents, donc des revendications qu'il faut continuer de défendre, pour les unes, encore liées à leur emploi, aux statuts de leur établissement ou de leurs entreprises, pour d'autres, liées aux lieux de vie des retraité.es au montant de leur pensions...

Rester syndiqué.e, n'est-ce pas garder un lien social, rester informé.e, se sentir utile, contribuer à consolider et améliorer les acquis sociaux indispensables pour bien vivre sa retraite, et en même temps, participer aux luttes inter-générationnelles pour le bien vivre ensemble ?

Santé, Action sociale, Services publics, Protection sociale, revalorisation des retraites, maintien du pouvoir d'achat, environnement, culture, sport, loisirs... sont des revendications importantes pour les retraité.es.

Face aux attaques du patronat et des politiques régressives qui stigmatisent les retraité.es, les traitent de nanti.es..., nous avons besoin de nous organiser afin de mener des actions revendicatives gagnantes.

La faible syndicalisation des retraité.es de la Santé et de l'Action sociale et aussi de toute la CGT, nous préoccupe pour construire un rapport de force conséquent.

Avec toi, nous espérons avoir la possibilité d'inverser la tendance, de rendre notre syndicalisme retraité utile, fort et incontournable, afin que la continuité syndicale à la retraite devienne une démarche « naturelle » pour un plus grand nombre de syndiqué.es actifs ou actives aujourd'hui.

C'est le sens de notre démarche, nous espérons que le moment venu, tu y contribueras.

Reçois, cher-e Camarade, nos salutations.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale de la Fédération
Et de l'Action Sociale CGT

Viviane DEBARGES

Secrétaire Générale de l'U.F.R. CGT

En avant vers le 11^{ème} congrès de l'UCR !



La CE de notre UFR appelle les syndicats de la Santé et de l'Action sociale, et leurs sections de retraité.e.s à convoquer des réunions ou assemblées générales afin de débattre des attentes des syndiqué.e.s pour le congrès de l'UCR qui se tiendra à Bordeaux du 13 au 17 mars 2017.

Certain.es d'entre vous ont pu participer à un des 9 forums organisés dans les régions. Vous pouvez regarder leur retransmission vidéo sur le site de l'UCR :

<http://www.ucr.cgt.fr/rubrique.php?IDrub=36&IDSousrubrique=310>

Il est important de mettre en débat, dans les syndicats et les sections de retraité.e.s, les évolutions indispensables de notre syndicalisme retraité et de son nécessaire développement ainsi que son renforcement avec la démarche de la continuité syndicale. Nous devons développer un syndicalisme retraité à la hauteur des enjeux du 21^{ème} siècle.

Lire l'introduction au débat des forums à la page (après formulaire amendement).

➤ Les documents préparatoires sont à disposition des organisations :

Le document d'orientation est joint au magazine « Vie nouvelle » de janvier.

➤ Les documents sont téléchargeable sur le site de l'UCR

Rapport d'activité : http://www.ucr.cgt.fr/upload/congres11_congres11_rapport_activite.pdf

Document d'orientation : http://www.ucr.cgt.fr/upload/congres11_congres11_orientation.pdf

Rapport financier : http://www.ucr.cgt.fr/upload/congres11_congres11_rapport_financier.pdf

Modifications statutaires : http://www.ucr.cgt.fr/upload/congres11_congres11_statuts_ucr.pdf

Notre fédération les a envoyés en pdf dans la lettre du jour n°20 du 1^{er} février 2017

Les propositions d'amendement du document d'orientation et des statuts doivent parvenir à l'UCR au plus tard le 17 février 2017. Seuls les USR, les UFR et les sections de retraité.e.s sont habilités à faire des amendements. Il n'est pas possible de faire des propositions d'amendements individuels.

Pour les statuts, seules les propositions de modifications sont ouvertes aux amendements, toute autre modification sera rejetée.

Chaque amendement doit faire l'objet d'une fiche pré-établie (voir page suivante). Si vous avez plusieurs amendements il faut faire une fiche pour chacun avec le tampon du syndicat ou la signature de la ou du secrétaire. Les propositions doivent être envoyées impérativement par courrier postal (les courriels ne seront pas pris en compte) :

➤ UCR, 263 rue de Paris, Case 3-1 ,
93515 Montreuil CEDEX

L'UFR Santé Action sociale souhaite recevoir la copie des amendements envoyés à l'UCR avec copie à l'UFR pour que les 7 délégué.e.s de l'UFR au congrès puissent enrichir les amendements préparés lors de la CE de l'UFR du 25 janvier.



Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact me syndiquer

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

Etablissement (nom et adresse) :

Union Fédérale des Retraité.e.s - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufr@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 51





Proposition d'amendement

Nom de l'organisation :

Proposition d'amendement

de modification

de suppression

d'ajout

Nom du chapitre :

Numéro de la page :

Paragraphe :

Proposition :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Signature ou tampon de l'organisation